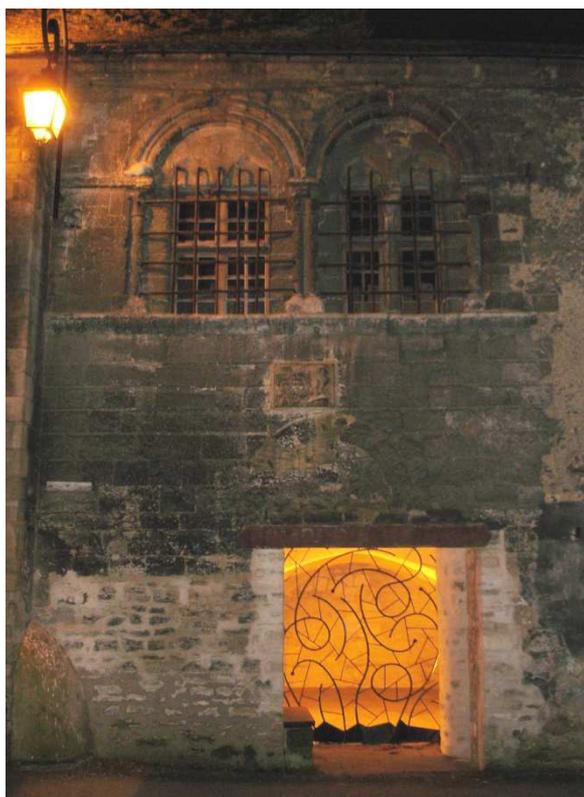


Auditoire de justice (1170/1190) (Classé Monument Historique)



Cet édifice est l'un des rares monuments d'architecture civile de l'époque romane existant encore au nord de la France.



Avant la révolution, ce bâtiment servait d'auditoire de justice seigneuriale. En-dessous de la salle du rez-de-chaussée existait une cave qui était utilisée comme cachot.

Pendant la révolution, alors que Trie-Château était chef-lieu de canton, on y rendait la justice, et ensuite le bâtiment devint tout naturellement l'Hôtel de Ville jusqu'en 1980.



Le campanile fut ajouté au XIXème siècle pour abriter l'horloge encore en service aujourd'hui. Œuvre du maître horloger de Beauvais de notoriété nationale, Auguste Vérité, qui construisit la fameuse horloge astronomique de la cathédrale de Beauvais.

Elle a été restaurée une première fois en 1980, chaque pièce fut démontée et repolie. Elle donne une heure exacte depuis plus de 100 ans.



En 1822, lorsque fut créée la Compagnie des Pompiers, la salle voûtée du rez-de-chaussée servit à entreposer les 2 pompes à incendie.